



## REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DU GERS

## VILLE DE PAVIE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	01/12/2023
Votes Pour :	19
Votes Contre :	/
Abstentions :	/

Séance du 5 décembre 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATIONS** : Jean-Marc REGNAUT donne procuration à Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL à Jean-Marc AUTIÉ, Géraldine DUTREY à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Pierre MASURE.

**SECRETAIRE** : Karine BESSÉ

Délibération n° 2023-048

7.1 Décisions budgétaires

**Objet** : Décision modificative n° 1 - Budget annexe ZAC FLEURIAN

M. le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe ZAC FLEURIAN de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires figurant ci-dessous :

NATURE DES OPERATIONS	FONCTIONNEMENT						INVESTISSEMENT					
	DEPENSES			RECETTES			DEPENSES			RECETTES		
	Chap	Cpte	Montant	Chap	Cpte	Montant	Chap	Cpte	Montant	Chap	Cpte	Montant
Annulation stocks de terrains	042	71355	454 116,00							040	3555	454 116,00
Virement à la section d'investissement	023	023	-8 804,17									
Virement de la section de fonctionnement										021	021	-8 804,17
Régularisation écritures excédent de fonctionnement				002	002	60 990,90				10	1068	-60 990,90
Subvention budget principal				77	774	384 320,93						
Emprunts							16	1641	34 466,38			
Avances remboursables							16	168748	303 355,22	16	168748	-46 499,33
<b>TOTAUX</b>			<b>445 311,83</b>			<b>445 311,83</b>			<b>337 821,60</b>			<b>337 821,60</b>

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les crédits supplémentaires indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pavie, le 11 décembre 2023

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

